

Réunion du comité de pilotage

11 juillet 2024







INTRODUCTION

Vincent Gaudy

Vice-président délégué au logement social et à la politique foncière - Département de l'Hérault

Président de l'ADIL

Antoine Averseng

Chef du service habitat affaires juridiques de la direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault

Ordre du jour

Comité de pilotage 2024

Diversifier l'offre de services

PARTIE 1

Présentation du bilan 2023

PARTIE 2

Validation du programme de travail 2024

PARTIE 3

Zoom sur ...
Airbnb,
comprendre pour
agir



Présentation du bilan 2023

Diversifier l'offre de services



PARTIE 1 - les évènements de l'ODH

Deux Matinales

Le 11 septembre 2023 Thème : Loc'Avantages

Le 29 avril 2024

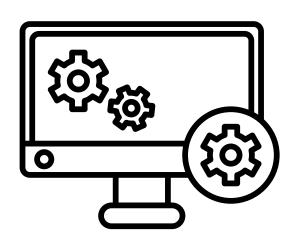
Thème : Les dispositifs d'accession sociale Temoin : directeur de l'OFS métropolitain

Une réunion de mobilisation des partenaires



Le 11 septembre 2023

Un comité de programmation



Le 14 mars 2024

PARTIE 1 - Processus - production d'une note



Définition du programme de travail Tout adhérent à l'ODH

Comité de programmation



Bilan - Validation de la programmation Membres de l'ODH

Comité de pilotage



Publication
Adhérent ayant un compte

Site de l'ODH



Valorisation - échanges Tout adhérent ou élargi

Matinale

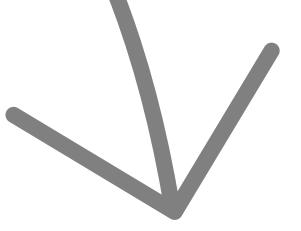


Validation
ADIL - DDTM - DDETS - CD

Comité de relecture



Comité technique - Partenariat



validé en COPIL le 23 juin 2023

PARTIE 1 - Bilan du programme de travail 2023

3 notes annuelles

Indicateurs

2 tableaux de bord

1 veille thématique

Ménages modestes

Chiffres clés : voir une vision et des connaissances des principaux éléments composant le logement social et l'hébergement dans l'Hérault

Loyers

Recueil de cartes sur le marché locatif privé et actualités juridiques

Airbnb

Comment mesurer l'ampleur du phénomène sur l'offre en RP? Doit-adhérents de 2023 on réguler ?

Livraisons de tableurs

Département + 6 territoires

Loyers

Améliorer la mise à disposition des données de l'ODL

Consulter, comparer et suivre les indicateurs principaux relatifs marché locatif privé

Tension sur le parc social

Consulter en 1 clic les données relatives à la tension sur le parc social

Foncier

Veille sur les sujets relatifs à l'observation des phénomènes fonciers et à une production de logements sobre en foncier.

Publié

En comité de relecture Publication: Eté 2024

Mise en place d'un comité technique Publication: Eté 2024 Matinale: 2e semestre 2024

livré

Livré

en cours de livraison

Suivi des marchés immobiliers - Tableau de bord Recensement des outils

Validation du programme 2024 de l'ODH

Issu de la réunion du comité de programmation de mars 2024

01 02

Présentation de la feuille de route

Echanges et validation



PARTIE 2 - Programme de travail 2024 à valider

3 Publications

Indicateurs

Deux applications

Airbnb

Approfondir l'étude :
publier la note, rendre
les indicateurs sous
forme de tableau de
bord, valoriser la
méthodologie, convenir
d'une actualisation,
organiser une Matinale
En lien avec le comité
technique, notamment
Hérault Toursime

Ménages modestes

Publication sous forme de chiffres clés par territoire d'un panorama sur le logement des ménages modestes (le parc social et ses occupants et sa tension et hébergement)

Le logement des ainés

- Besoins : les seniors et leur logement tendances et disparités
- Etat de l'offre : parcours résidentiels
- Intégration actuelle dans les PLH

Livraisons de tableurs

Département + 7 territoires adhérents de 2024

Comité technique à monter Etape 1 : Cahier des charges

<u>Carte des</u> <u>zonages</u>

Rassembler à un même endroit tous les zonages relatifs à l'habitat : les PLH, les communes SRU, les différents classements, les opérations programmées, les QPV ...

Indicateurs PDALHPD

Restitution des indicateurs définis dans le cadre du nouveau PDALHPD sous la forme d'un tableau de bord. Sélectionner un découpage / territoire -> connaitre les caractéristiques du parc occupé par les ménages modestes et défavorisés et les actions conduites dans le cadre des politiques locales du logement.

Zoom sur ...

Airbnb comprendre pour agir

01 02 03 04

Que dit la loi? Airbnb quel est le Le parc Airbnb c'est problème? quoi? c'est où?

Que reste-t-il de l'économie collaborative? Opportunité ou concurrence ? Territorialiser les enjeux

05



Que dit la loi?



Article L 324-1-1 du Code du tourisme :

"Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, offerts à la location à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile et qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois"

Article L 631-7 du Code de la construction et de l'habitation :

"Le fait de louer un local meublé destiné à l'habitation de manière répétée pour de courtes durées à une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile constitue un changement d'usage au sens du présent article"

Un cadre législatif et réglementaire, progressivement construit depuis la loi Alur, mettant en place des outils de régulation à disposition des collectivités afin de concilier développement des meublés de tourisme et besoins de la population et de l'économie locale.

Des sanctions en cas de non respect de la réglementation.

<u>Pour mémoire</u>: La résidence principale est entendue comme le logement occupé au moins huit mois par an, sauf obligation professionnelle, raison de santé ou cas de force majeure, soit par le preneur ou son conjoint, soit par une personne à charge au sens du code de la construction et de l'habitation.



Des outils de régulation des meublés de tourisme à disposition des collectivités

La déclaration préalable

L'enregistrement

Pour tous types de locaux

Objectif : Contrôler les hébergements touristiques situés sur le territoire de la commune

Toutes les communes, sauf pour la résidence principale Uniquement pour les communes soumises au changement d'usage sur délibération de l'autorité compétente

L'autorisation de changement d'usage (avec ou sans compensation)

Pour les locaux initialement à usage d'habitation

Objectif: Protéger le parc de logement occupé à titre de résidence principale dans les communes connaissant une pénurie

- Obligatoire pour les communes de plus de 200 000 hab. et celles de la petite couronne parisienne
- Sur délibération (motivée) de l'EPCI compétent en matière de plan local d'urbanisme ou à défaut :
 - du conseil municipal pour les communes soumises à la TLV
 - o par autorisation préfectorale sur proposition du maire pour les communes non soumises à la TLV

L'autorisation de mise en location

Pour les locaux commerciaux

Objectif: Eviter la pénurie de locaux commerciaux nécessaires à la population permanente

> Communes mettant en œuvre le changement d'usage et le numéro d'enregistrement sur décision (motivée) du conseil municipal



Airbnb quel est le problème?

 54^{millions}

En France en 2023, le tourisme c'est 54 millions de nuitées

2 millions

L'Hérault concentre

2 437 410 millions de nuitées réservées
en 2023

301 millions

En 2023, la location de "meublés de tourisme" dans l'Hérault a généré 301 702 666€

Les impacts remarqués du phénomène Airbnb

Barcelone:

- Augmentation excessive des loyers du parc locatif privé
- Dégradation du parcours résidentiel des habitants locaux

Toulouse et Albi: • Augmentation du nombre de résidences secondaires

• Contournement de la règlementation des passoires énergétiques



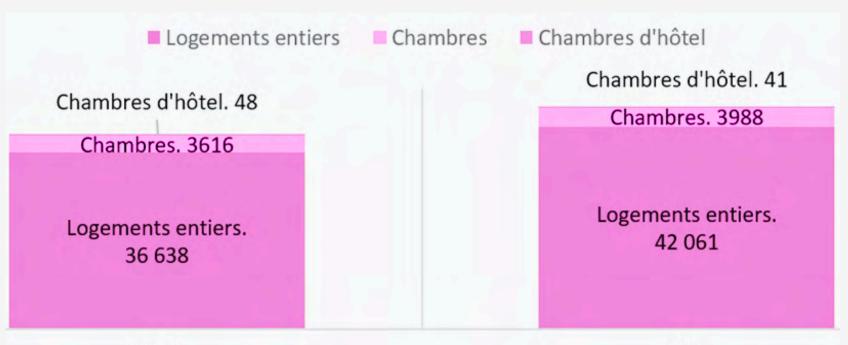
Le parc Airbnb dans l'Hérault c'est quoi?

Chiffres clés sur l'Hérault

- 46 090 annonces en 2023
- Au moins une annonce sur chaque commune du département
- Plus de 90% d'annonces pour des logements entiers
- 8% pour une chambre chez l'habitant ou dans un gîte
- 5% du parc de logement sur Airbnb

Nature logement	2022	2023	Evolution 2022 2023
Log. entier	36 638	42 061	14.80 %
Chambre d'hôtel	48	41	-14.58 %
Chambre Privée	3 540	3 883	9.69 %
Chambre Partagée	76	105	38.16 %
ENSEMBLE	40 302	46 090	14.36 %

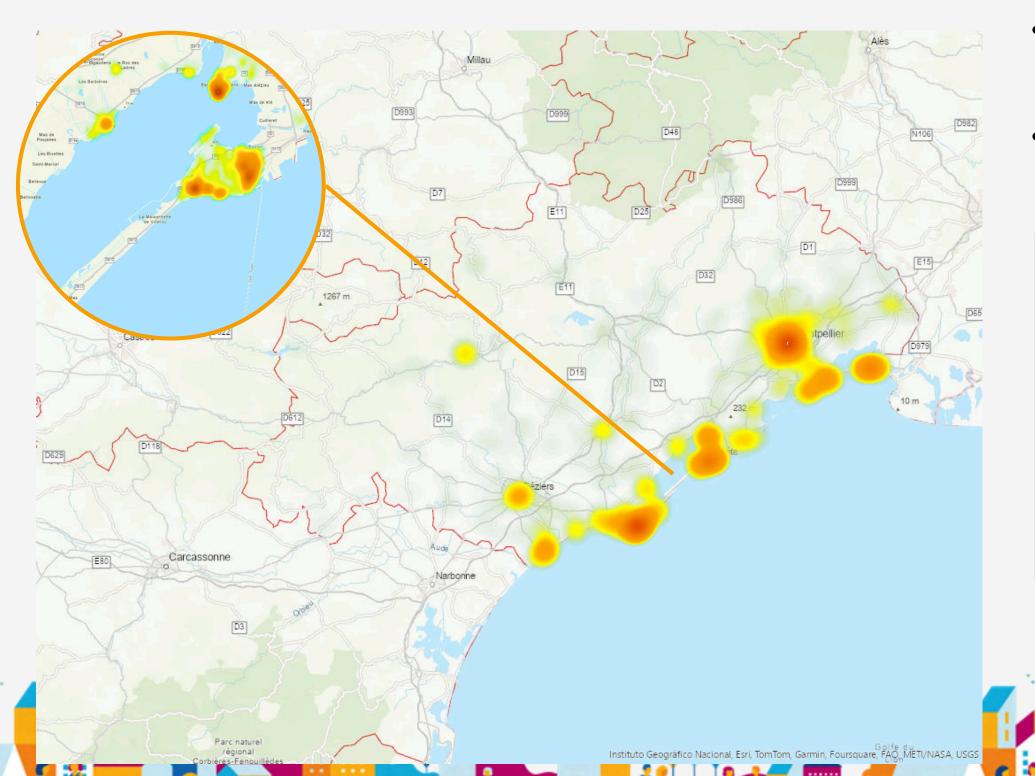




2022 2023



Le parc Airbnb c'est où?

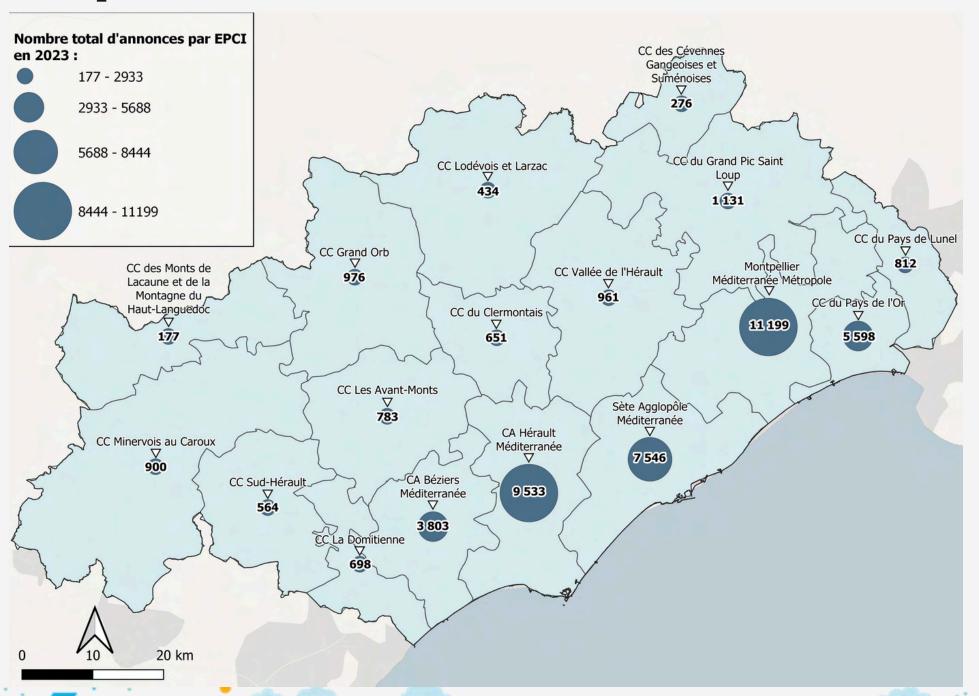


- Forte densité d'annonces sur les zones touristiques en particulier les zones thermales
- Forte présence de résidences secondaire

Taux d'implantation Airbnb:

Agde	Vias	Palavas
14 %	11 %	14 %
Avène	Balaruc-les-Bains	Lamalou-les-Bains
20 %	13 %	19%

Le parc Airbnb c'est où?



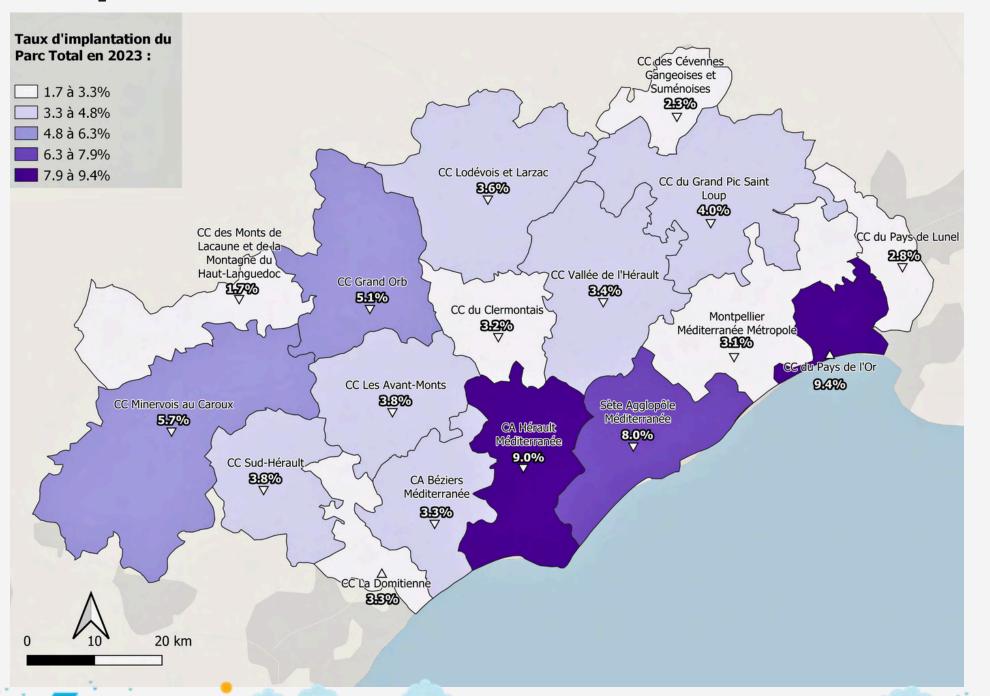
Le territoire de l'Hérault, c'est :

- 46 042 offres d'hébergement en "meublés de tourisme",
- 83% de l'offre concentrée sur les EPCI ayant un accès direct à la mer (38 377 offres en 2023),
- Un arrière-pays (pas de contact direct avec la Mer Méditerranée) qui suit la dynamique du littoral avec une augmentation de 11.4% du nombre d'offre entre 2022 et 2023 (14.8% pour les EPCI littorales).

Les communes avec le + d'offres

- Agde (6 917 offres en 2023),
- Montpellier (5 477 offres en 2023),
- Sète (3 041 offres en 2023),
- La Grande-Motte (2 758 offres en 2023)
- Béziers (1 312 offres en 2023).

Le parc Airbnb c'est où?



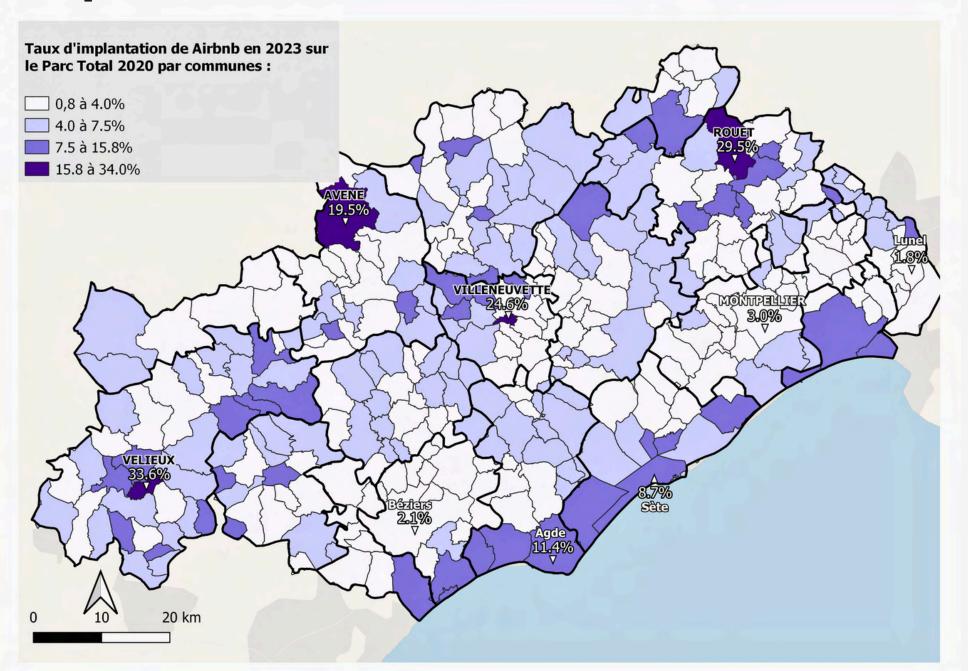
• Le taux d'implantation du Parc Total se définit par le nombre d'offres de logements total disponibles sur les plateformes de locations de "meublés de tourisme" sur le nombre de logements total du Parc Locatif des EPCI.

En **2023**, les EPCI marqués par un **fort taux d'implantation** sont :

Taux d'implantation Airbnb

CA Pays de l'Or CA Hérault Sète agglopôle Méditerranée méditerranée 9.4 % 9.4 %

Le parc Airbnb c'est où?



- Cette carte représente le taux d'implantation de Airbnb sur le parc total des logements par communes (Résidence principale, résidence secondaire et logement vacant). Le taux d'implantation est donc proportionnel au nombre de logements présents sur le territoire communal.
- Les taux d'implantation les plus élevés se trouvent dans des communes de l'arrière-pays héraultais:
 Avène, Rouet et Vélieux (respectivement 600, 44 et 51 logements recensés en 2020). Ces communes sont donc soumises à un fort risque d'érosion de leur parc total de logements.

Un fort taux d'implantation du parc total dans l'Hérault

Vélieux : 33.6% Rouet : 29.5% Avène : 19.5%

Taux d'implantation sur le parc total du littoral

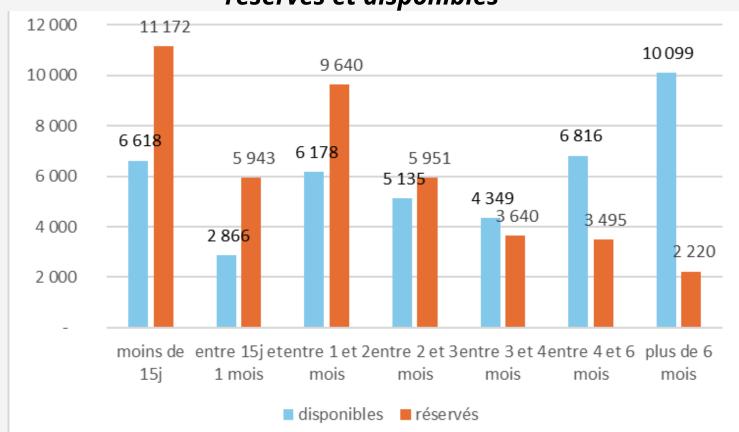
Agde: 11.4% Vic-la-Gardiole: 10.4%



Que reste-t-il de l'économie collaborative?

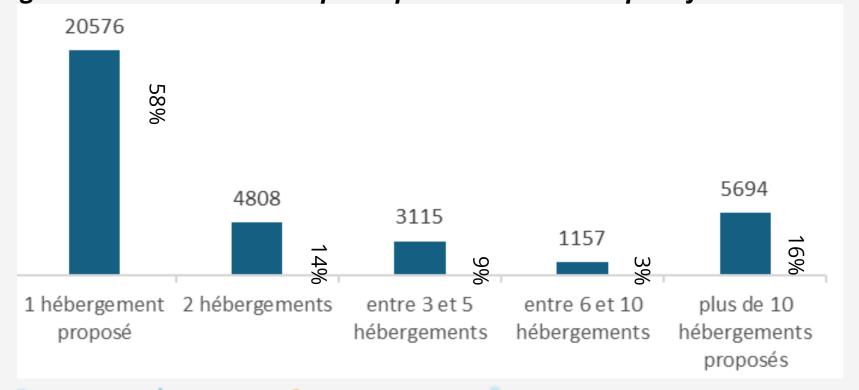
- 13% des logements traditionnels sont réservés plus de 120 jours
- 40% des logements traditionnels sont disponibles plus de 120 jours

Répartition des logements Airbnb* selon les nombres de jours réservés et disponibles

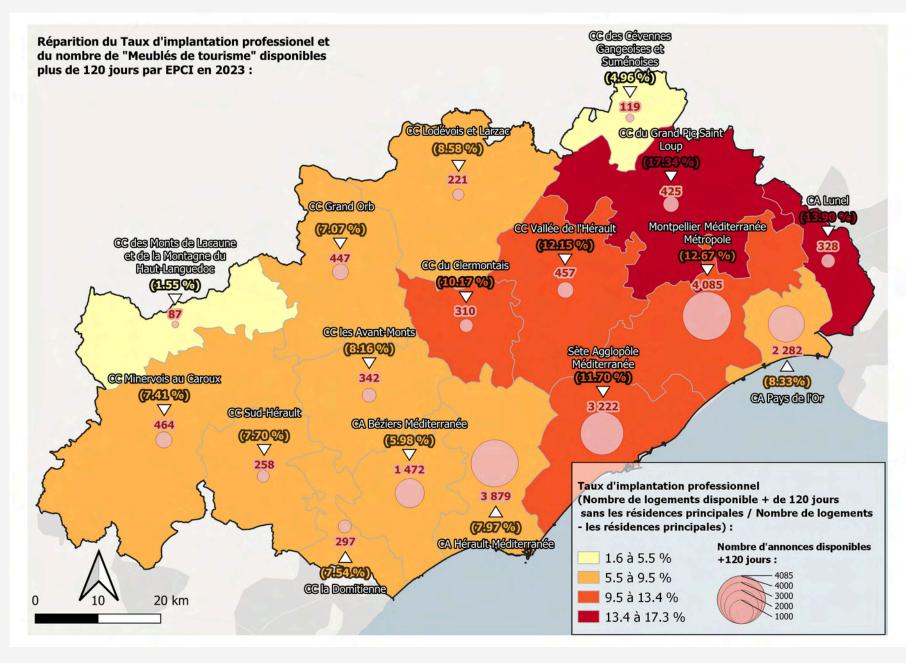


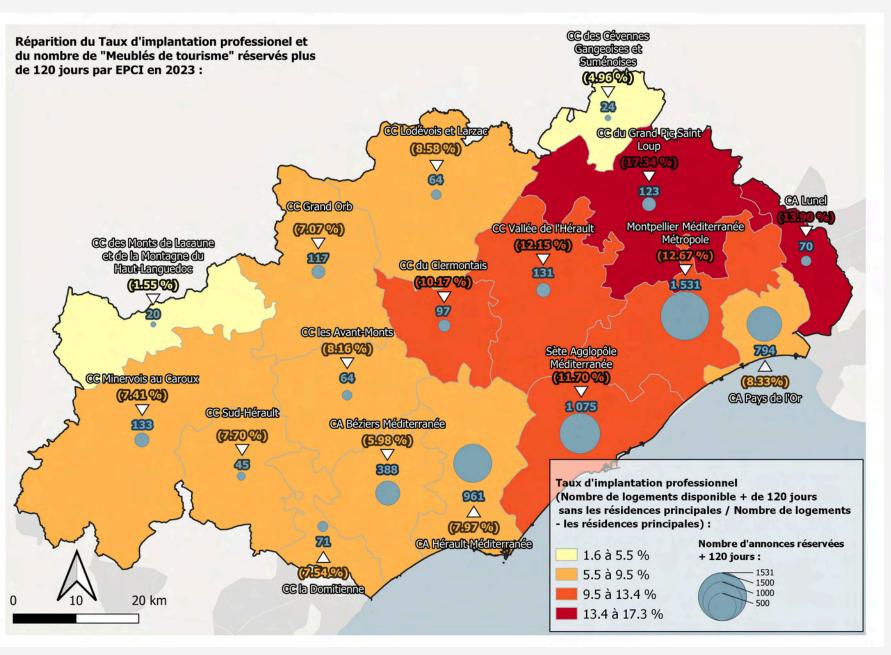
- Un hote sur 7 ayant une activité sur Airbnb en 2023 propose au moins 2 logements
- 28% des logements traditionnels loués sur Airbnb ont un hôte proposant 3 logements ou plus en 2023 (42% / 2 ou plus)

Répartition des logements Airbnb* selon le nombre d'offres de logements traditionnels déposés par son hôte sur la plateforme en 2023



Que reste-t-il de l'économie collaborative?





- Si un logement est réservé plus de 120 jours par Entre 2022 et 2023, le nombre de logements Une forte disparité entre offre et demande avec an, il ne peut pas être qualifié de résidence principale. Cette durée de réservation des 120 constitue un **indicateur** permettant d'identifier si les loueurs peuvent être considérés comme des loueurs professionnels.
 - "meublés de tourisme" disponibles plus de 120 jours a augmenté de 7.3% en un an, alors que la part des logements réservés plus de 120 jours a diminuée de 8.9%.
- trois fois plus de logements disponibles plus de 120 jours à l'année par rapport aux logements réservés plus de 120 jours en 2023 (16 894 logements disponibles plus de 120 jours contre 5 708 logements réservés plus de 120 jours).

Opportunité ou concurrence? Territorialiser les enjeux

Etape 1 : définir des grandes typologies de territoires sur la base de caractéristiques et de dynamiques semblables

partir des mots du DG de Airbnb: logements dédiés Airbnb (en fait réservés +120 jours)

Dynamiques résidentielles

Attractivité touristique

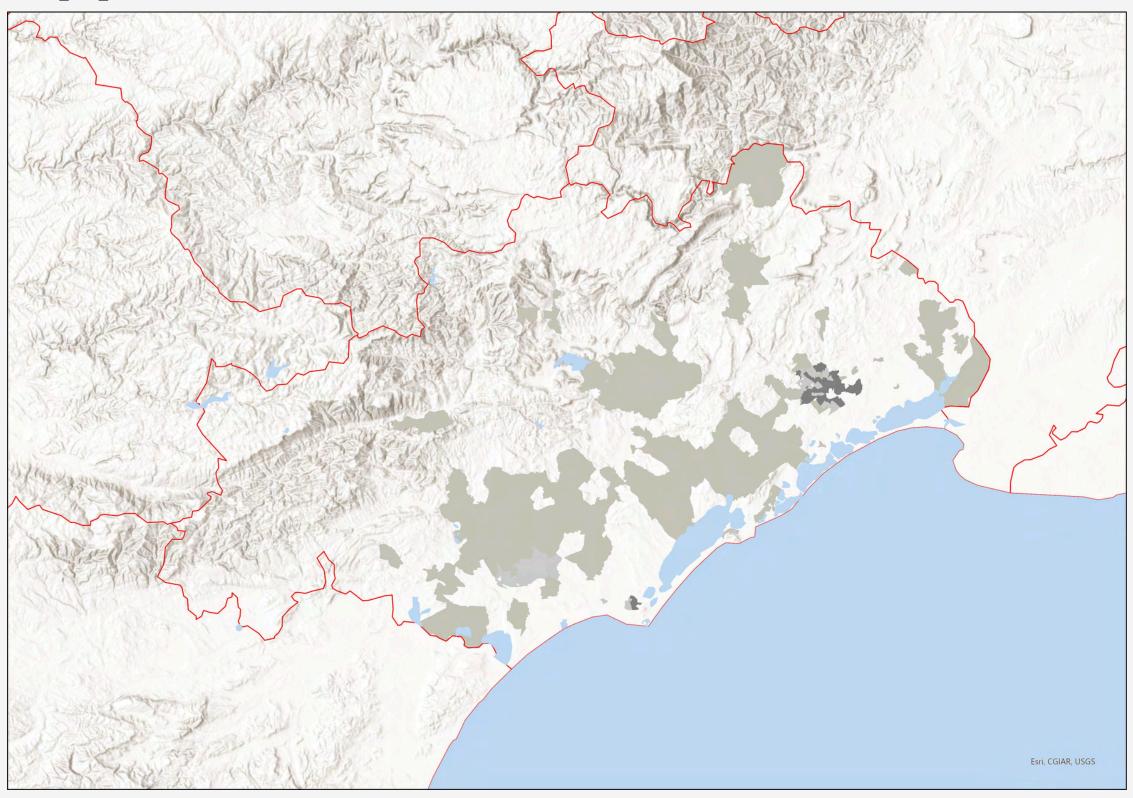
Marché immobilier

- Quel est la dynamique du parc locatif ?
- La production de logement alimente-t-il les résidences principales ?
- Quel taux d'implantation du Airbnb professionnel ?

- Quelle est la part du parc de résidences secondaires est conséquente
- Y a t-il une offre d'hébergement touristique hors meublés de tourisme
 ?
- Quel est le taux d'implantation de Airbnb ?

- Les prix de l'immobilier sont-ils haut?
- Le marché de l'immobilier est-il en évolution ?
- Quel est le niveau de vie des habitants?

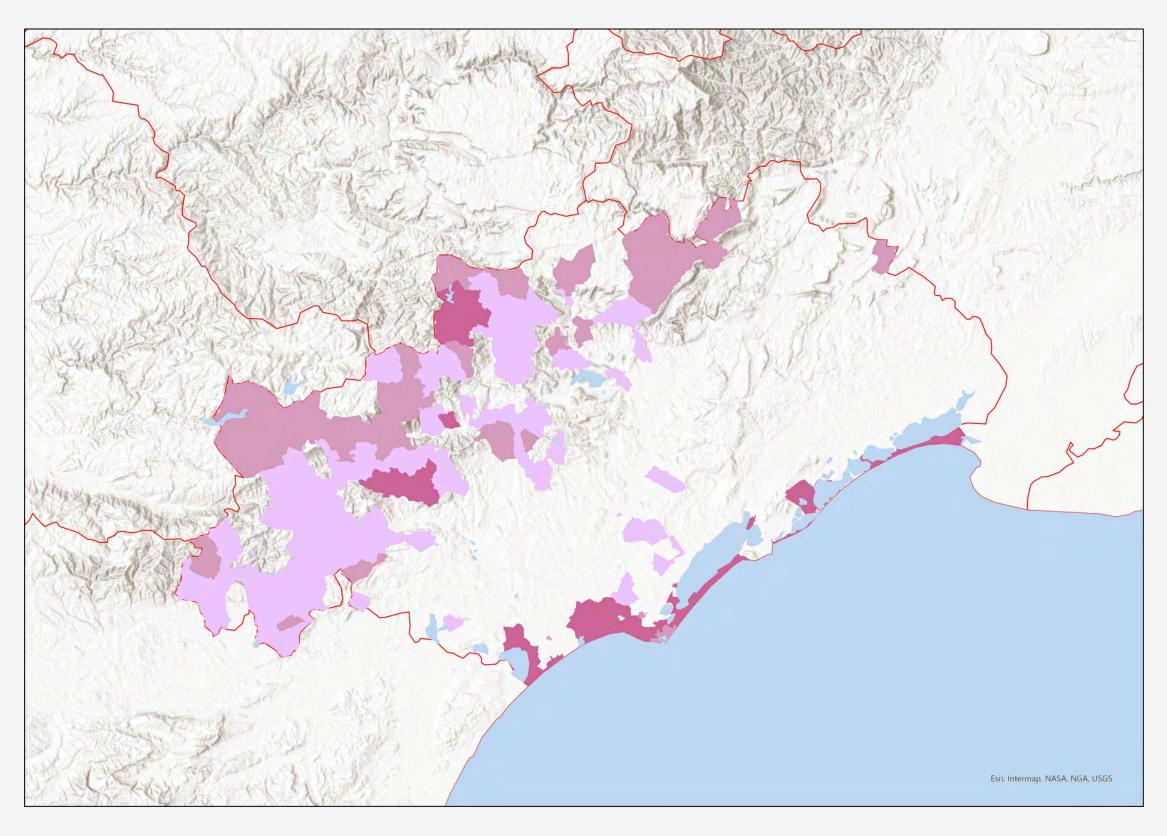
Opportunité ou concurrence? Territorialiser les enjeux



Typologie : des quartiers résidentiels hors d'influence des dynamiques de développement de Airbnb

• Des prix plus élevés sur la couronne de Montpellier

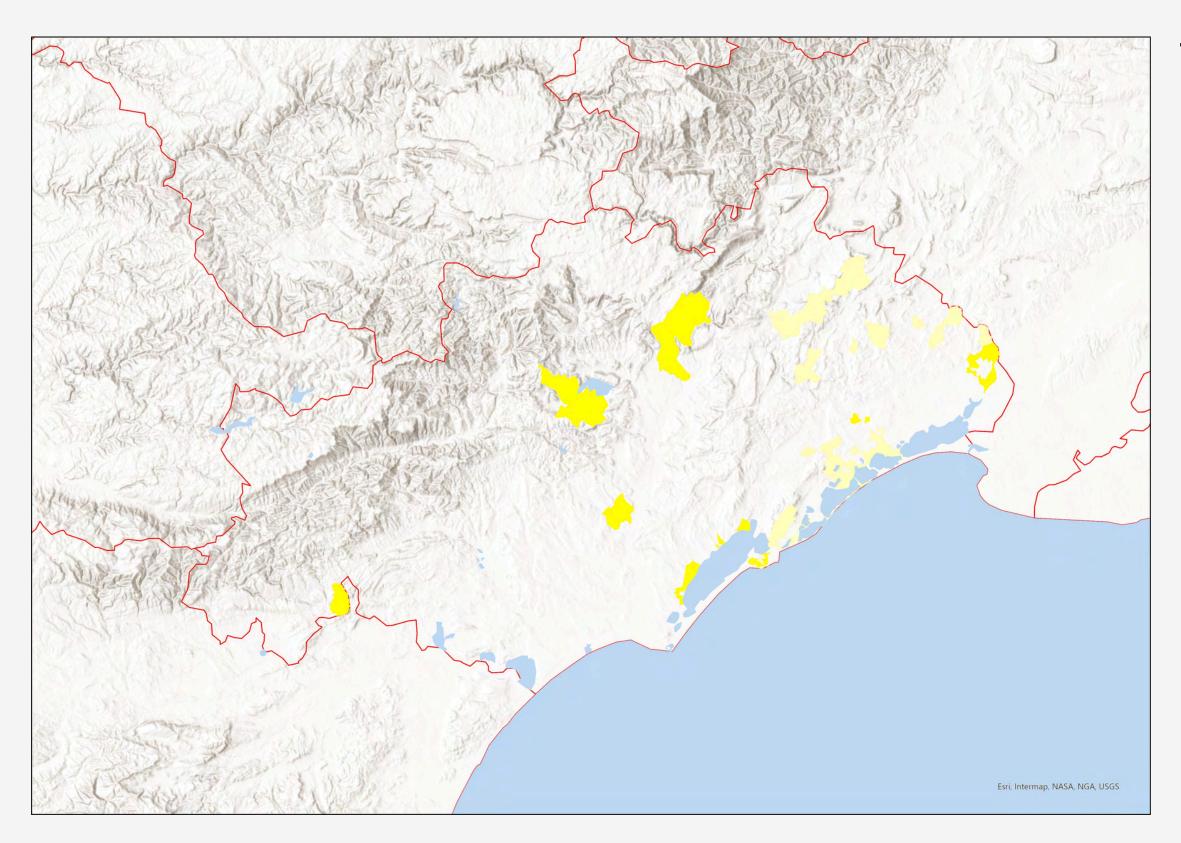
Opportunité ou concurrence? Territorialiser les enjeux



Typologie : des territoires avec une forte représentation de résidences secondaires dans le parc

- des pôles touristiques : stations thermales et balnéaires. Une forte part de logements dédiés à Airbnb. Un parc résidentiel minoritaire qui ne gagne pas de terrain.
- des territoires plus reculés avec une implantation de Airbnb beaucoup plus faible et un marché immobilier accessible

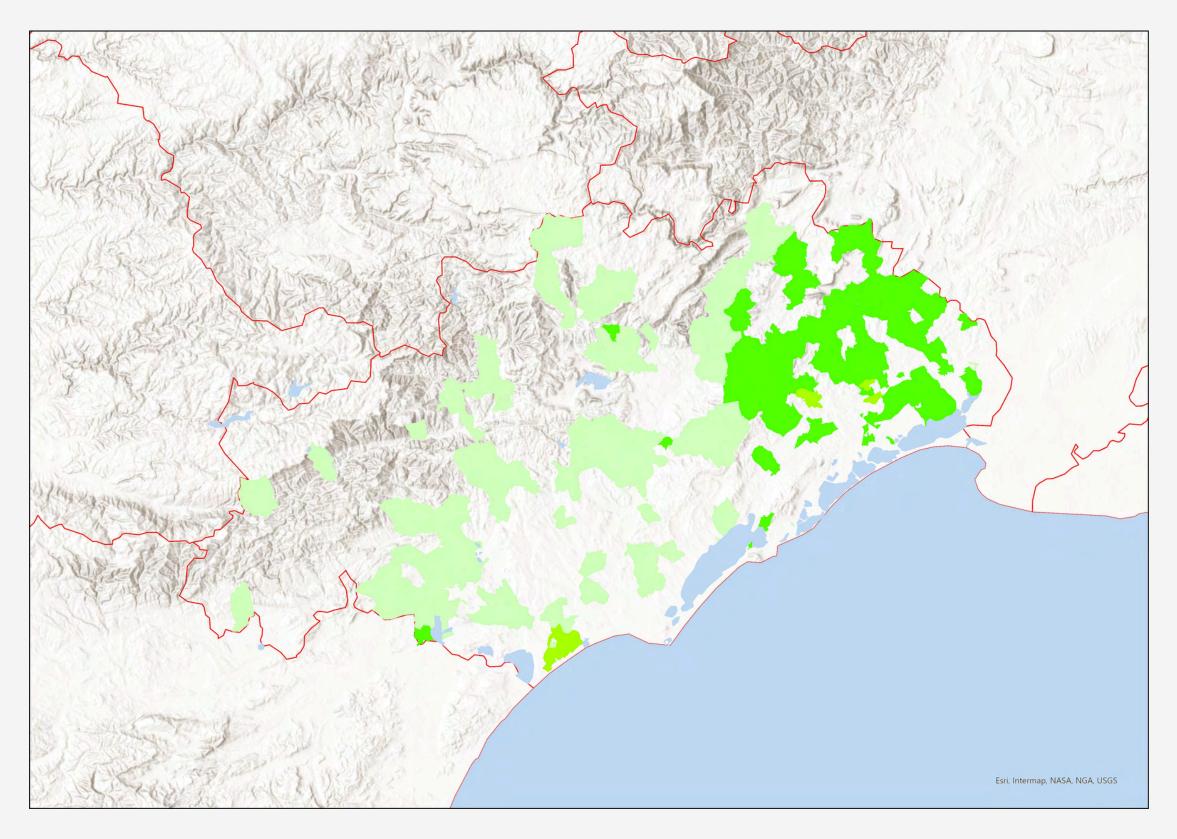
Opportunité ou concurrence? Territorialiser les enjeux



Typologie : des quartiers résidentiels où l'on note une forte implantation de Airbnb où le marché immobilier est déjà haut

• autour du bassin de Thau et du Salagou : cumulé à une érosion du parc locatif privé

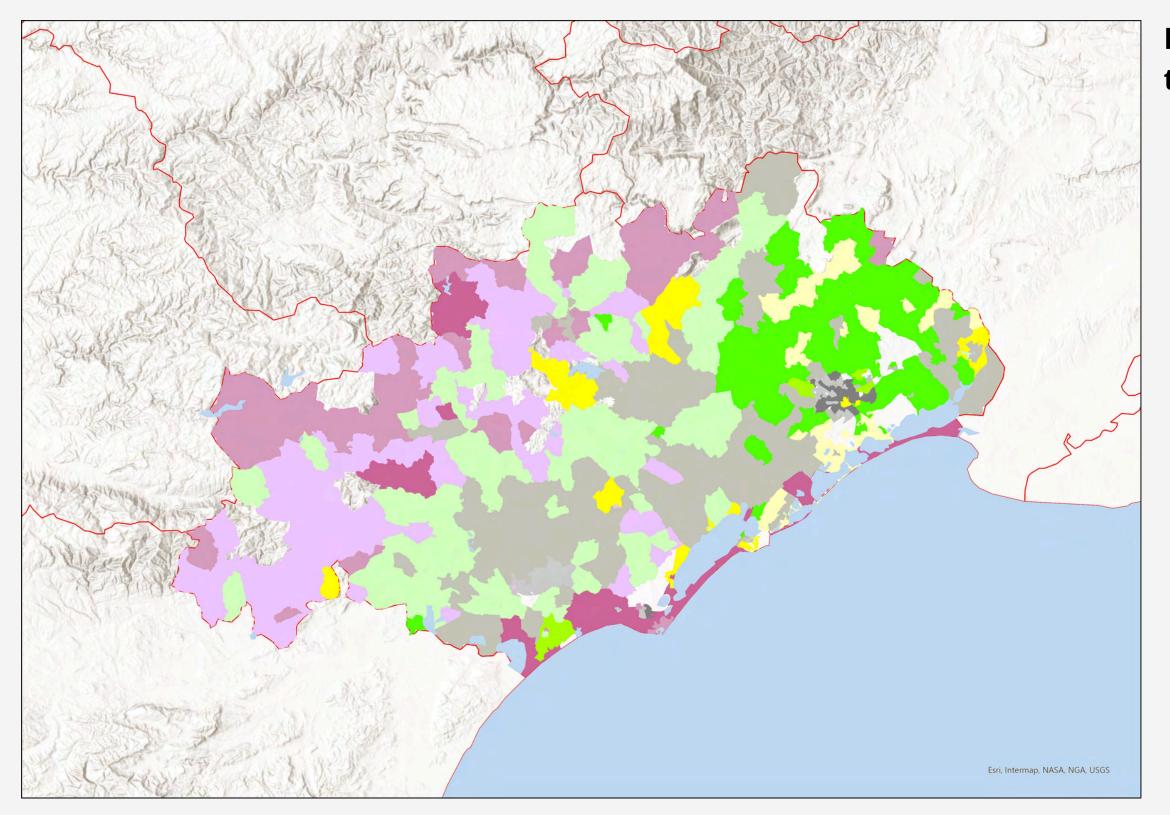
Opportunité ou concurrence? Territorialiser les enjeux



Typologie : des territoires avec un bonne dynamique résidentielle et une forte implantation de Airbnb

- des prix très élevés et qui augmentent dans l'aire d'attraction de Montpellier
- peu de capacité d'accueil en hébergement touristique

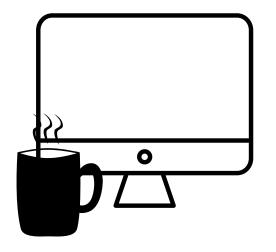
Opportunité ou concurrence? Territorialiser les enjeux



Etape 2 : confronter ces typologies de territoires à l'enjeu d'accès au logement

Merci de votre attention

Prochain évènement



Deuxième semestre 2024
Thème : Phènomène Airbnb : connaitre pour agir

A retrouver sur odh.herault.fr

contact: odh@herault.fr

